

2021/12/04

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 décembre 2021 - Délibération n° 2021/12/04

Objet : Proposition d'attribution de l'accord-cadre n°2021-24 relatif au Groupement de commandes pour la fourniture et livraison de récupérateurs d'eau pluviale sur le territoire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest

L'an deux mille vingt et un, le 07 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 30 novembre 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – PACAUD Patrick – SARTY DENIS – SIMON CHAUTEMPS Franck - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine – BOSLE Alain - GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – PAROT Jean – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – PICOURET Michel.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis - FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALÉK Clément – DUGUAY Jean-Pierre – MEYER Christian - POITOU Delphine- AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme DUBOUIS donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. Mme. FAURE Josette donne pouvoir à M. COTICHE Thierry
4. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
5. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
7. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain
8. M. BENABDELMALÉK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
9. M. DUGUAY Jean Pierre donne pouvoir à M. LAROCHE Michel
10. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
11. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir M. GAILLARD Thierry
12. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

Suppléance : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. DERIEUX Nicolas

En exercice	Présents	Votants			
64	39	51			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
50	-	1	-	-	-

Vu la délibération n°2021/05/02 du conseil communautaire du 20 mai 2021 relative à la proposition de signature d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale et plan de financement du projet

Vu la délibération n°2021/07/01 du conseil communautaire du 20 juillet 2021 relative à la modification de la convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale et plan de financement du projet – validés en séance du conseil communautaire du 20 mai 2021 (délibération n°2012/05/02) qui autorise le Président à lancer la consultation par appel d'offre ouvert afférente à ce groupement au nom et pour le compte des autres membres du groupement.

Vu la délibération n°2021/09/06 du conseil communautaire du 28 septembre 2021 relative à la proposition d'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale – adhésion de nouvelles communes

Le Président rappelle qu'en date du 12/10/2021, une consultation a été lancée en procédure formalisée conformément à la convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale datée du 02/08/2021. et de son avenant n°1 (en cours de signature). Les objectifs sont de réaliser une économie financière et de sécuriser les procédures d'achats pour l'ensemble des communes.

Il s'agit d'un accord-cadre à bon de commande d'une durée de 3 ans comprenant 2 lots :

- Lot 1 "FOURNITURE ET LIVRAISON DE CUVES AERIENNES POUR LA RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE" : Le montant minimum de commande est de € 1.300,00 HT. Le montant de commande du lot est limité à € 132.225,00 HT.
- Lot 2 "FOURNITURE ET LIVRAISON DE CUVES ENTERREES POUR LA RECUPERATION D'EAU DE PLUIE" : Le montant minimum de commande est de € 3.570,00 HT. Le montant de commande du lot est limité à € 156.111,00 HT.

La forme du marché a été choisie afin de couvrir les besoins immédiats et futur de l'intercommunalité sur les 3 ans à venir. Elle permet à la collectivité d'adapter ses commandes à ses besoins et moyens financiers annuels. La publicité du marché a été réalisée sur le BOAMP et le JOUE (annonce n°21-136392) et sur le profil acheteur de l'intercommunalité sur www.synapse-entreprises.com en date du 12/10/2021.

2 candidatures et offres ont été réceptionnées dans les délais impartis pour chaque lot (montant calculé sur la base des quantités estimatives indiquées dans le DQE) :

- LOT 1
 - o Candidat n°1 : FRANSBONHOMME SAS, Rue J.B. Colberg, ZA, 23000 GUERET (SIRET 38370639702029° : 128 082,60 € HT / 153.699,12 € TTC
 - o Candidat n°2 : SAS DEMUSSI, ZA les Varennes, 19 rue Johannes Gutemberg, 23000 GUERET (SIRET 83838311100024) : 414 137,69 € HT / 496 965,23 € TTC
- LOT 2
 - o Candidat n°1 :FRANSBONHOMME SAS, Rue J.B. Colberg, ZA, 23000 GUERET (SIRET 38370639702029 : 180 596,33 € HT / 216.715,60 € TTC (montant calculé sur la base des quantités estimatives indiquées dans le DQE)
 - o Candidat n°2 : SAS DEMUSSI, ZA les Varennes, 19 rue Johannes Gutemberg, 23000 GUERET (SIRET 83838311100024) : 134 447,43 € HT / 161 336,92 € TTC

Les offres ont été analysées par la Commission d'Appel d'Offre qui s'est réunie le mardi 30 novembre à 19h30 au siège de l'intercommunalité sur la base des critères de sélection suivants (commun aux deux lots) : Prix (pondération à 65%), empreinte environnementale (25%), qualité des produits (5%) et délais de livraison (5%). Les résultats de l'analyse seront remis en séance.

Après examen, la commission d'appel d'offre a jugé :

- o Les deux candidatures régulières, elles ont été sélectionnées et acceptées.
- o L'offre du candidat n°1 conforme et complète pour les deux lots.
- o L'offre du candidat n°2 :
- o Irrégulière pour les deux lots car les produits proposés ne répondent pas aux critères définis dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ne répondent donc pas au besoin du pouvoir adjudicateur.
- o Inacceptable pour le lot n°1 car le montant est 213,2 % supérieur au montant estimatif.

Vu ces éléments, seule l'offre du candidat n°1 FRANS BONHOMME SAS a été sélectionnée. Pour les deux lots, il obtient la note maximale (20/20) considérant que ce candidat présente l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle est techniquement conforme et répond aux attentes environnementale et économiques du pouvoir adjudicateur. Elle propose notamment des produits recyclés (en tout ou partie) et 100% recyclables. Pour le lot n°2, le montant de l'offre est un peu supérieur à l'estimatif mais s'agissant d'un accord-cadre à bons de commande, le pouvoir adjudicateur pourra ajuster ses commandes en fonction de ses capacités budgétaires.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

→ Prend acte des décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres, compétente pour l'attribution des lots du marché, telles qu'exposées ci-après :

- Attribution du lot n°1 du marché 2021-24 relatif au Groupement de commandes pour la fourniture et livraison de récupérateurs d'eau pluviale sur le territoire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest - FOURNITURE ET LIVRAISON DE CUVES AERIENNES POUR LA RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE" à FRANS BONHOMME SAS.
- Attribution du lot n°2 du marché 2021-24 relatif au Groupement de commandes pour la fourniture et livraison de récupérateurs d'eau pluviale sur le territoire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest - FOURNITURE ET LIVRAISON DE CUVES ENTERREES POUR LA RECUPERATION D'EAU DE PLUIE à FRANS BONHOMME SAS.

→ Autorise le Président à notifier, signer et engager le marché n°2021-24 sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental de la Creuse.

→ Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 023-200067189-20211207-20211204-DE

